

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 juin 2013 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

ABSENCE :

Madame Élane Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire d'arrondissement.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19H 15.

10.01
CA13 26 0155

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter un projet d'ordre du jour modifié de la séance ordinaire du 3 juin 2013, de manière à :

Ajouter les items suivants :

15.01 Motion – Pour la mise en place d'une promenade aubaine dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal

20.09 Octroi d'une contribution financière de 5 000 \$ non récurrente à L'organisme « L'Hôte-Maison (maison de jeunes) » pour l'organisation de la Fête nationale de l'Hôte-Maison qui aura lieu au parc Molson le 23 juin 2013 – Autorisation d'un virement de crédits du compte de gestion de surplus affecté – divers

**40.12 Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) – Secteur 130 –
Agrandir les limites du secteur sur la rue Chapleau**

Et à retirer les items suivants :

40.03 Refus de plans, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* - Installation d'une plateforme élévatrice verticale à gaine fermée - Bâtiment situé au 6651, avenue des Érables - Demande de permis 3000675563

40.06 Adoption - Second projet de résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 5685, rue D'Iberville, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)*

Adoptée à l'unanimité

10.02

CA13 26 0156

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 16 mai 2013, à 11 h

Copie du procès verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et les villes.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2013 soit approuvé, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

10 - Période d'information des conseillers

10 - Période de questions du public

15.01

CA13 26 0157

Motion - Pour la mise en place d'une promenade urbaine dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal

Attendu que la piste multifonctionnelle longeant la voie ferrée du CP dans Rosemont - La Petite-Patrie est utilisée par des milliers de cyclistes, coureurs, skieurs et marcheurs chaque année;

Attendu que cette piste multifonctionnelle est un axe clé dans la poursuite du déploiement du réseau vert;

Attendu qu'un lien cyclable nord-sud important sera créé à l'angle du boulevard Saint-Laurent et de la rue de Bellechasse, augmentant ainsi l'utilisation de la piste le long de la voie du CP;

Attendu que cette piste multifonctionnelle demande des travaux de réfection et de réaménagement importants pour sécuriser son utilisation;

Attendu que cette piste multifonctionnelle longe un cadre bâti unique du patrimoine industriel de la ville de Montréal

Attendu que cette piste parcourt plusieurs îlots de chaleur importants de Rosemont - La Petite-Patrie;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Que la Ville de Montréal, à l'instar de la Ville de Québec et sa promenade Samuel-De-Champlain, inclut dans ses projets du 375e anniversaire, le réaménagement de la piste multifonctionnelle longeant la voie ferrée du CP dans Rosemont – La Petite-Patrie, en mettant en valeur son patrimoine industriel en misant sur une meilleure convivialité, sécurité et environnement offrant ainsi aux Montréalais une promenade urbaine unique pouvant être utilisée à toute heure de la journée et à toutes les saisons.

Que la Ville de Montréal entreprenne les démarches nécessaires à son prolongement jusque dans le Vieux-Port.

Adoptée à l'unanimité.

20.01

CA13 26 0158

Octroi d'une contribution financière de 16 380 \$ pour l'année 2013 à la Table locale de concertation « Corporation de développement communautaire de Rosemont », en conformité avec la convention en vigueur (2011-2014) et pour la consolidation de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Contrat RPPL11-04002-GG

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière au montant total de 16 380 \$ à la Corporation de développement communautaire de Rosemont dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local en ajout à la contribution financière de l'organisme déjà octroyée par l'arrondissement pour l'année 2013. La dépense de 16 380 \$ est assumée par l'entente administrative Ville/MESS.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité
1131663003

20.02

CA13 26 0159

Octroi d'une contribution financière de 18 613 \$, pour l'année 2013 à la Table locale de concertation « Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie », en conformité avec la convention en vigueur (2012-2014) et pour la consolidation de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Contrat RPPL12-05040-GG

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière au montant total de 18 613 \$ au Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local en ajout à la contribution financière de l'organisme déjà octroyée par l'arrondissement pour l'année 2013. Une dépense de 16 380 \$ est assumée par l'entente administrative Ville/MESS et une dépense de 2 233 \$ est assumée par la Ville centre.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité

20.03

CA13 26 0160

Approbation d'un protocole d'entente avec « Baseball Québec Région Montréal inc. » d'une durée de trois ans, se terminant le 30 septembre 2015 et octroi, à même le budget de fonctionnement, d'une contribution financière totale de 23 192 \$ pour soutenir la réalisation des Championnats régionaux de baseball pour les années 2013, 2014 et 2015 - Autorisation d'un virement de crédits de 149 \$ du compte de surplus de gestion affecté - Divers pour le 2 % d'indexation annuelle en 2013

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'approuver le protocole d'entente avec Baseball Québec Région Montréal inc. d'une durée de trois ans, se terminant le 30 septembre 2015, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, ledit protocole.

D'octroyer une contribution financière de 7 578 \$ afin de soutenir la réalisation des Championnats régionaux de baseball 2013, dont 7 429 \$ à même le budget de fonctionnement et 149 \$ pour l'indexation annuelle de 2 % disponible à même le compte de surplus de gestion affecté - Divers.

D'octroyer une contribution financière de 7 730 \$ en 2014 et de 7 884 \$ en 2015, à même le budget de fonctionnement, afin de supporter la réalisation des Championnats régionaux de baseball.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité
1134288002

20.04

CA13 26 0161

Approbation d'un protocole d'entente avec la « Corporation de gestion des marchés publics de Montréal », dans le cadre de la piétonnisation saisonnière du marché Jean-Talon

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver un projet de protocole avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, relatif à la gestion des accès véhiculaires durant la période de piétonnisation saisonnière du marché Jean-Talon, soit les vendredis, samedis et dimanches, de 11 h à 17 h, du 7 juin au 13 octobre 2013, inclusivement.

D'autoriser le directeur de l'arrondissement à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

De mandater la Direction des affaires publiques et du greffe à assurer la supervision des activités procédant de la conclusion du protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité
1131307006

20.05

CA13 26 0162

Approbation d'un avenant modifiant la convention conclue avec l'organisme « L'Hôte-Maison » (maison de jeunes) en décembre 2012, afin de réaliser le programme jeunesse - Octroi supplémentaire total de 61 208 \$ de la contribution financière prévue pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 et autorisation d'un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers, pour un montant de 20 000 \$, pour l'année 2013 - Contrat RPPL13-01009-GG

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver l'avenant modifiant la convention conclue avec l'organisme « L'Hôte-Maison » (maison de jeunes) en décembre 2012 afin de réaliser le programme jeunesse et octroyer une somme supplémentaire de 61 208 \$ à la contribution financière prévue, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit avenant au nom de la Ville de Montréal — Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers pour un montant de 20 000 \$, pour l'année 2013.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité
1133318001

20.06
CA13 26 0163

Autorisation d'une entente d'échange de services pour la Semaine italienne de Montréal 2013

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver, dans le cadre de l'événement « Semaine Italienne 2013 », le protocole d'entente avec le Congrès national des Italo-Canadiens.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole.

Adoptée à l'unanimité
1130963025

20.07
CA13 26 0164

Autorisation d'une dépense de 101 032,03 \$ incluant l'octroi d'un contrat au montant de 100 277,03 \$, taxes incluses, à « Globocam (Montréal) inc. » pour la fourniture d'un châssis-cabine 4 x 2 pour camion nacelle - Appel d'offres public 11-11751 (3 soumissionnaires) - Entente cadre 706217 - Contrat RPPS13-05073-OP

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 101 032,03 \$ pour l'acquisition d'un châssis-cabine 4 x 2 pour camion nacelle de marque Freightliner, M2-106, année 2014.

D'accorder à Globocam (Montréal) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de ce véhicule au montant total approximatif de 100 277,03 \$, taxes incluses, conformément à l'entente cadre 706217.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité
1132913009

20.08
CA13 26 0165

Autorisation d'une dépense de 149 214,04 \$, taxes incluses, incluant l'octroi d'un contrat au montant de 131 114,04 \$, à « URBEX Constructions inc. », pour des travaux d'aménagement dans divers parcs de l'arrondissement - Appel d'offres numéro RPPP13-04059-OP (5 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 149 214,04 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement dans divers parcs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

D'accorder à URBEX Constructions inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission de 131 114,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPP13-04059-OP;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

Adoptée à l'unanimité
1132913008

29.09
CA13 26 0166

Octroi d'une contribution financière de 5 000 \$ non récurrente à l'organisme «L'Hôte-Maison (maison de jeunes)» pour l'organisation de la Fête nationale de l'Hôte-Maison qui aura lieu au parc Molson le 23 juin 2013 - Autorisation d'un virement de crédits du compte de gestion de surplus affecté - divers.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 5 000 \$ non récurrente à l'organisme « L'Hôte-Maison (maison de jeunes) » pour l'organisation de la Fête nationale de l'Hôte-Maison qui aura lieu au parc Molson le 23 juin 2013.

D'autoriser un virement de crédits au montant de 5 000 \$ du compte de gestion de surplus affecté – divers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité
1130764001

30.04
CA13 26 0167

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 avril 2013, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois d'avril 2013, soit du 2 au 29 avril 2013, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 30 avril 2013, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du mois d'avril 2013, soit du 2 au 29 avril 2013, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité
1133616006

30.02

CA13 26 0168

Autorisation d'une dépense de 211 570 \$ pour la fabrication de 191 bancs et de 13 tables de pique-nique par les Ateliers de la Ville de Montréal

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 211 570 \$ pour la fabrication de 191 bancs et 13 tables de pique-nique par les Ateliers de la Ville.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité
1132913003

30.03

CA13 26 0169

Autorisation d'une dépense additionnelle de 48 633,75 \$ pour l'arrondissement afin de procéder à la plantation dans les 20 saillies construites dans le cadre du contrat octroyé à « Les Constructions et Pavage Jeskar inc. » en 2012 pour la réalisation de programme de réfection routière local - Contrat numéro RPPV12-03031-OP

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 48 633,75 \$ taxes incluses, en conversion des frais incidents, entre l'arrondissement et la Direction des transports à l'intérieur de l'enveloppe autorisée par la résolution CA12 26 0237 du 14 août 2012 afin de procéder à la plantation dans les 20 saillies construites dans le cadre du contrat octroyé à Pavage Jeskar en 2012 pour la réalisation de programme de réfection routière local (contrat numéro RPPV12-03031-OP).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

30.04
CA13 26 0170

Autorisation de virements de crédits pour un montant total de 15 459 000 \$ à la suite suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2012 non réalisées.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser des virements de crédits pour un montant total de 15 459 000 \$, à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2012 non réalisées.

Adoptée à l'unanimité
1134146001

40.01
CA13 26 0171

Émission d'ordonnances - Programmation d'événements publics :
« Activités sportives de la Ligue Auchem », « Les beaux dimanches du Père-Marquette », « Fête de Saint-Antoine et Fête de la Madone », « Pique-nique Grics », « La fête des aînés », « Activité de fin d'année, école La Petite-Patrie », « Fête nationale de l'Hôte-Maison », « Fête de la paroisse Saint-Édouard », « Fête nationale Les Baptisés du Jourdain », « Fête nationale La Maisonnée », « Les jeux de la rue, préliminaires », « Projet d'animation », « Cinéma en plein air et bouffe de rue », « Épluchettes dans les jardins communautaires de Rosemont-La Petite-Patrie »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser, les samedis et les dimanches, du 8 juin 2013 au 6 octobre 2013, de 14 h à 20 h, dans le cadre de l'événement « **Activités sportives de la Ligue Auchem** », sur le site du parc Père-Marquette :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2013-26-123 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-124 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, les dimanches, du 9 juin 2013 au 1^{er} septembre 2013, de 11 h à 18 h, dans le cadre de l'événement « **Les beaux dimanches de Père-Marquette** », sur le site du parc Père-Marquette :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2013-26-125 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

- Ordonnance 2013-26-126 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, du 7 au 9 juin 2013 et du 16 au 18 août 2013, de 16 h à 23 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de Saint-Antoine et Fête de la Madonne** », sur le site de la rue Dante entre les avenues de Gaspé et Henri-Julien :

a) la fermeture de rue.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2013-26-127 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, aux dates et heures suivantes, dans le cadre de l'événement « **Club des vainqueurs** », sur le site du parc Étienne-Desmarteau :

Le 11 juin 2013 de 18 h à 21 h;
le 30 juin 2013 de 9 h à 18 h;
le 6 août 2013 de 18 h à 21 h.

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2013-26-128 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 14 juin 2013, de 10 h à 14 h, dans le cadre de l'événement « **Pique-nique Grics** », sur le site du parc Cité-Jardin :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2013-26-129 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 15 juin 2013 au parc Molson section Est, de 13 h à 16 h 30, dans le cadre de l'événement « **La fête des aînés** » :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2013-26-130 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, au parc de Gaspé le 20 juin 2013 entre 8 h et 16 h, dans le cadre de l'événement « **Activité de fin d'année, école La Petite-Patrie** » :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2013-26-131 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 23 juin 2013, entre 12 h et 17 h, dans le cadre de l'événement « **Fête nationale de l'Hôte-Maison** », sur le site du parc Molson :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes:

- Ordonnance 2013-26-132 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-133 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 23 juin 2013, entre 8 h et 18 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de la paroisse Saint-Édouard** », sur la rue Bélanger Est entre la rue Boyer et l'avenue Christophe-Colomb :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la fermeture de rue.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2013-26-134 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-135 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 23 juin 2013, entre 17 h 15 et 18 h, dans le cadre de l'événement « **Fête nationale Les Baptisés du Jourdain** » :

- a) le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet suivant :

Départ : Au 6817, rue Saint-Urbain.

Passage sur les rues :

- rue Saint-Urbain, direction nord jusqu'à l'avenue Beaumont;
- l'avenue Beaumont, direction est jusqu'à la rue Clark;
- rue Clark, direction sud jusqu'à la rue Saint-Zotique Ouest;
- rue Saint-Zotique Ouest, direction ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain.

Fin du trajet : Au 6817, rue Saint-Urbain.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante jointe:

- Ordonnance 2013-26-136 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 24 juin 2013, entre 16 h et 22 h, dans le cadre de l'événement « **Fête nationale Les Baptisés du Jourdain** », sur le site du parc de la Petite-Italie :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'objets promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes:

- Ordonnance 2013-26-137 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-138 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, le 24 juin 2013, entre 11 h et 18 h, dans le cadre de l'événement « **Fête nationale La Maisonnée** », sur le site du parc Père-Marquette Sud :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes:

- Ordonnance 2013-26-139 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-140 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 29 juin 2013 ou le 30 juin 2013 en cas d'intempéries, entre 9 h 30 et 19 h, dans le cadre de l'événement « **Les jeux de la rue, préliminaires** », sur le site du parc Père-Marquette :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2013-26-141 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, aux endroits, dates et heures prescrites dans l'ordonnance, dans le cadre de l'événement « **Projet d'animation** » :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2013-26-142 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 16 juillet 2013 au parc Jean-Duceppe, le 23 juillet 2013 au parc Lafond, le 30 juillet 2013 au parc Maisonneuve, le 6 août 2013 au parc de la Petite-Italie et le 13 août 2013 au parc de l'Ukraine, entre 18 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Cinéma en plein air et bouffe de rue** » :

A la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2013-26-143 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'approuver un protocole d'entente entre L'Association des restaurateurs de rue et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la tenue de l'événement « **Cinéma en plein air et bouffe de rue** ».

Et d'autoriser à cet effet le directeur de la culture, du sport, des loisirs et du développement social à signer ledit protocole pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie.

D'autoriser, aux endroits, dates et heures suivantes, dans le cadre de l'événement « **Épluchettes dans les jardins communautaires de Rosemont–La Petite-Patrie** » :

- Jardin communautaire de la Mennais le 17 août 2013 remis au 18 août 2013 si intempéries de 12 h à 19 h,
- Jardin communautaire Père-Marquette le 17 août 2013 remis au 18 août 2013 de 12 h à 19 h;
- Jardin communautaire Pré-Carré le 17 août 2013 remis au 18 août 2013 si intempéries de 12 h à 19 h;
- Jardin communautaire Rosemont le 24 août 2013 de 12 h à 19 h;
- Jardin communautaire Saint-Marc le 24 août 2013 de 17 h à 23 h;
- Jardin communautaire Laurier le 24 août 2013, remis au 25 août 2013 si intempéries de 12 h à 23 h;
- Jardin communautaire l'Églantier le 24 août 2013 remis au 25 août 2013 si intempéries de 12 h à 23 h;
- Jardin communautaire du Carrefour le 7 septembre 2013 de 18 h à 23 h;
- Jardin communautaire Étienne-Desmarteau le 7 septembre 2013 de 12 h à 19 h;
- Jardin communautaire Basile-Patenaude le 14 septembre 2013 de 12 h à 19 h.

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la consommation de boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2013-26-144 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-145 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).

Adoptée à l'unanimité
1133581005

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics: « Les festivités de la fête nationale à Montréal - le défilé de la Saint-Jean et le Grand spectacle »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser, le dimanche 23 juin 2013 de 9 h à 10 h et de 15 h à 21 h et le lundi 24 juin 2013 de 9 h à 10 h et de 14 h à 01 h le 25 juin 2013, dans le cadre de l'événement « **Les Festivités de la fête nationale à Montréal - le Grand spectacle** », sur le site du parc Parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2013-26-146 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2013-26-147 en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser, le lundi 24 juin 2013 de 14 h à 19 h dans le cadre de l'événement « **Les Festivités de la fête nationale à Montréal - le défilé de la Saint-Jean** », un défilé sur la rue Sherbrooke Est, au départ de la rue Davidson jusqu'à l'arrivée au parc Maisonneuve :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2013-26-148 en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Adoptée à l'unanimité
1130677004

40.04
CA13 26 0173

Appel de la décision du comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2013- Refus d'autorisation de démolition du bâtiment situé aux 5994-5996, rue Saint-Hubert - Demande 3000676904

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation de démolition (3000679604) du bâtiment résidentiel situé aux 5994-96, rue Saint-Hubert, soumise à la Ville le 7 mars 2013.

CONSIDÉRANT la proposition d'un programme de réutilisation du sol comprenant un projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 2 étages abritant 6 unités d'habitation.

CONSIDÉRANT la décision d'autoriser la démolition et le projet de remplacement prise par le Comité consultatif d'urbanisme / démolition au cours de sa réunion du 10 avril 2013.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'en appeler de la décision précitée a été déposée le 8 mai 2013, soit à l'intérieur du délai de 30 jours fixé par le Règlement régissant les démolitions d'immeubles (RCA-6) pour interjeter appel.

CONSIDÉRANT les effets négatifs générés par la forte implantation du bâtiment projeté en termes d'ensoleillement et d'enclavement de ces cours.

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De refuser la démolition du bâtiment situé aux 5994-96, rue Saint-Hubert et son remplacement par le projet déposé.

Adoptée à l'unanimité
1130963037

40.05
CA13 26 0174

Adoption - Premier projet de résolution autorisant la démolition du bâtiment existant et son remplacement par un bâtiment mixte (2 commerces et 16 logements) - Bâtiment situé au 3353, rue Masson en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)*, un premier projet de résolution autorisant la démolition du bâtiment situé au 3353, rue Masson et son remplacement par un bâtiment mixte, en dérogation aux articles 22.1,143 et 578 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, relatifs aux mezzanines, aux logements au sous-sol et au stationnement.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition suivante :

1° le projet de remplacement doit être conforme aux plans identifiés « Implantation », « Sous-sol », « Rez-de-chaussée », « Niveau 3 », « Mezzanine », « Toiture », « Élévation 12^e Avenue », « Élévation Masson », « Élévation mitoyenne », « Élévation arrière », « Élévation ruelle », « Paysage » et « Coupes type », excluant l'aménagement intérieur, préparés par Atelier Ville Architecture Paysage et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 17 mai 2013.

Il est par ailleurs proposé par François William Croteau
Appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter un amendement au projet de résolution initial afin d'y adjoindre la condition suivante :

2° Une suite commerciale doit être accessible universellement sur l'ensemble de sa superficie.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 2 juillet 2013 à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité
1120963124

40.07
CA13 26 0175

Adoption - Second projet de résolution autorisant l'occupation d'un quai de chargement et d'espaces de stationnement à des fins de café-terrasse pour le bâtiment situé au 6731, avenue de l'Esplanade, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), un second projet de résolution autorisant l'aménagement d'un café-terrasse situé au 6731, avenue de l'Esplanade, en dérogation aux articles 349, 352, 543 et 559 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), relatifs aux exigences quant à la superficie, l'emplacement, à l'aire de chargement et aux cases de stationnement.

D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :

1° l'implantation du café terrasse doit être conforme au plan intitulé « Plan terrasse latérale », préparé par Thomas Balaban, architecte, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 4 mars 2013;

2° l'aménagement intérieur du débit de boisson doit être conforme au plan intitulé « Plan rez-de-chaussée », préparé par Thomas Balaban, architecte, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 4 mars 2013;

3° le traitement architectural doit être conforme aux plans intitulés « Élévation Nord », « Coupe » et « Élévation ave de l'Esplanade », préparés par Thomas Balaban, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 4 mars 2013;

4° Aucun café-terrasse ne sera autorisé sur le domaine public.

Il est par ailleurs proposé par François William Croteau
Appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter un amendement au projet de résolution initial afin d'y adjoindre la condition suivante :

5° Le projet du requérant devra respecter la limite de superficie applicable au café-terrasse, en accord avec les spécifications du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie* (01-279), c'est-à-dire à 50% de la superficie autorisée à l'intérieur de l'établissement visé.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité
1130963003

40.08
CA13 26 0176

Adoption - Résolution autorisant l'occupation « activité communautaire et socioculturelle » pour le bâtiment situé au 3505, rue Bagot, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), une résolution autorisant l'occupation « activité communautaire ou socioculturelle » pour le bâtiment situé

au 3505, rue Bagot, en dérogation uniquement à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279).

En outre, l'émission de permis découlant de l'adoption de ce second projet de résolution demeure sujette à l'observance des conditions suivante :

- 1) la capacité maximale autorisée de l'immeuble visé ne doit pas dépasser la présence simultanée de 50 personnes;
- 2) les activités autorisées dans l'immeuble visé doivent revêtir et entretenir un caractère strictement laïc;
- 3) les activités offertes correspondant à une occupation de type « communautaire et socioculturel » doivent s'adresser exclusivement à des personnes souffrant d'exclusion sociale.

Adoptée à l'unanimité
1130963017

40.09

CA13 26 0177

Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) pour le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » (RCA-95), relatif aux charges autorisées sur le pont d'étagement Des Carrières/Papineau et à l'interdiction des véhicules lourds en surcharge sur le pont d'étagement Des Carrières/Christophe-Colomb

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2013;

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RCA-95 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-95) », relatif aux charges autorisées sur le pont d'étagement des Carrières/Papineau et à l'interdiction des véhicules lourds en surcharge sur le pont d'étagement des Carrières/Christophe-Colomb.

Adoptée à l'unanimité
1131307005

40.10

CA13 26 0178

Émission d'ordonnances - Installation de panneaux d'arrêt obligatoire à 3 intersections routières situées dans le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Monsieur François Limoges, Monsieur Marc-André Gadoury, Madame Érika

Et résolu :

D'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire aux emplacements suivants :

- 1) sur la rue des Carrières, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la rue Boyer;
- 2) sur la rue Holt, dans les directions est et ouest, à l'intersection de la 3e Avenue;
- 3) sur l'avenue du Midway, dans les directions nord et sud, à l'intersection de la rue Omer-Lavallée.

Et d'édicter en conséquence les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2013-26-149 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3);
- Ordonnance 2013-26-150 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3);
- Ordonnance 2013-26-151 en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité

40.12
CA13 26 0179

**Stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) - Secteur 130 -
Agrandir les limites du secteur sur la rue Chapleau**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'approuver les nouvelles limites du secteur de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) « Chapleau » - secteur 130, telles que montrées au plan 130-A2 et de modifier le plan des secteurs désignés dans la résolution CE01 00395, en ajoutant le plan 130-A2 annexé au dossier décisionnel.

Et de conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité
1131316003

40.11
CA13 26 2013-11

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA-86) », relatif à la tarification applicable aux services d'auto-partage (RCA-86-2)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA-86) », relatif à la tarification applicable aux services d'auto-partage.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 H 45.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance extraordinaire du conseil
d'arrondissement tenue le 20 juin 2013.